

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 769 832

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

97 13188

⑤1 Int Cl⁶ : A 61 G 7/015, A 61 G 7/005

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 21.10.97.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 23.04.99 Bulletin 99/16.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *SUNRISE MEDICAL SA SOCIETE
ANONYME — FR.*

⑦2 Inventeur(s) : BINET PHILIPPE.

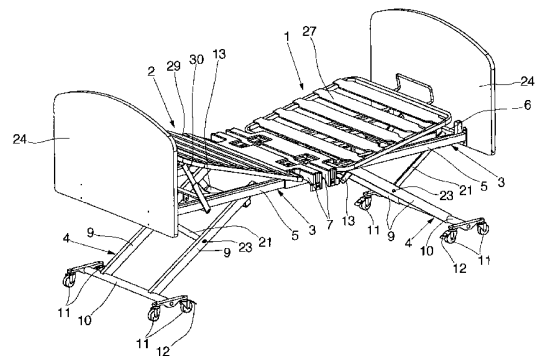
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : CASALONGA ET JOSSE.

⑤4 LIT D'HOSPITALISATION.

⑤7 Lit pour hospitalisation à domicile ou en collectivité,
comprenant un sommier définissant une surface de couchage
de forme générale rectangulaire et des pieds à roulettes.

Le lit comprend deux demi-lits 1, 2 comprenant chacun
une partie de sommier 3, une surface de couchage 27, 29
et des pieds à roulettes 4, des moyens d'assemblage dé-
montable des deux parties de lit 1, 2 en position d'utilisation,
et des moyens de variation de la hauteur du sommier des
deux demi-lits assemblés en position d'utilisation.



FR 2 769 832 - A1



LIT D'HOSPITALISATION.

La présente invention se rapporte à un lit d'hospitalisation à domicile ou en collectivité comprenant un sommier définissant une surface de couchage de forme générale rectangulaire, et des pieds à roulettes.

5 On connaît à l'heure actuelle des lits d'hôpital qui comprennent de multiples moyens de réglage manuel ou motorisé, par exemple pour le réglage en hauteur du sommier, le réglage d'inclinaison d'un relève-buste, d'un relève-jambes, d'un relève-cuisses, etc. Toutefois, ces lits sont conçus pour être utilisés dans des hôpitaux, sont relativement lourds et
10 comportent des sommiers rigides, c'est-à-dire non pliables et non démontables. Ces lits d'hôpital sont donc montés une fois pour toute. Du fait du poids et de l'encombrement de ces lits, leur transport et leur installation nécessitent l'utilisation de moyens spéciaux et de personnel spécialisé, ainsi que des accès aisés.

15 Dans le cadre du recours croissant à l'hospitalisation à domicile, mais également pour des collectivités (par exemple des maisons de retraite ou de long séjour) il serait désirable de disposer de lits d'hospitalisation qui assument tout ou partie des fonctions des lits d'hôpital tout en étant faciles à monter et démonter et permettent un
20 stockage et un transport sous un faible volume, donc un transport aisé. Or, pour les raisons données ci-dessus, les lits d'hôpital actuellement connus ne répondent pas à cette demande.

25 Le but de la présente invention est de fournir un lit d'hospitalisation qui, tout en assumant tout ou partie des fonctions des lits d'hôpital, permet un montage et démontage simples, d'où un stockage sous

un faible volume et un transport aisé n'exigeant pas de moyens spéciaux et de personnel spécialisé.

5 Le lit d'hospitalisation objet de l'invention comprend deux parties de lit comprenant chacune une partie de sommier définissant une partie de surface de couchage et des pieds à roulettes, des moyens d'assemblage démontable des deux parties de lit, et des moyens de variation de la hauteur du sommier des deux parties de lit assemblées en position d'utilisation.

10 Le lit est avantageusement divisé en deux demi-lits comprenant chacun un demi-sommier.

15 De préférence, le lit comprend, par ailleurs, des moyens de liaison amovible des deux parties de lit en position de transport de telle manière que les parties de lit soient disposées face à face par leur parties de sommier, les pieds étant repliés contre les parties de sommier, et que les deux parties de lit réunies, placées de chant, portent sur le sol par les roulettes.

20 De préférence, chaque partie de lit comprend un pied portant à une première extrémité au moins deux roulettes orientables définissant au moins deux points d'appui au sol espacés transversalement à la longueur du lit, la seconde extrémité du pied étant montée sur la partie de sommier avec mobilité en translation longitudinale et avec mobilité angulaire autour d'un axe transversal, et une jambe de force articulée par des axes transversaux sur la partie de sommier et sur le pied, entre les deux extrémités de ce dernier, de telle manière que les premières extrémités des
25 deux pieds des deux parties de lit assemblées en position d'utilisation soient d'avantage espacées l'une de l'autre que les secondes extrémités. Les moyens de variation de la hauteur du sommier agissent sur les secondes extrémités des deux pieds pour les écarter et les rapprocher.

30 Les secondes extrémités des pieds sont de préférence articulées, sur chaque demi-lit, sur un chariot mobile en translation longitudinale sur le demi-sommier et les moyens de variation de la hauteur du sommier comprennent un moyen permettant, sur les deux demi-lits assemblés en position d'utilisation, d'accroître la distance réciproque des deux chariots pour augmenter la hauteur du sommier et de réduire cette distance pour
35 diminuer la hauteur.

De préférence, chaque chariot comporte quatre galets roulant par paires dans deux guides longitudinaux de chaque demi-sommier.

Les deux demi-lits peuvent avantageusement comporter chacun des moyens permettant de bloquer le pied dans la position correspondant
5 au repliage complet du pied contre le demi-sommier, en position de transport.

Suivant un mode de réalisation particulièrement simple, ces moyens de blocage comprennent un axe formant goupille, engagé de façon amovible dans ledit guide pour bloquer l'un desdits galets du chariot.

10 Les moyens de variation de la hauteur du sommier peuvent avantageusement comprendre un moteur monté sur un premier des demi-sommiers pour déplacer le chariot correspondant en translation longitudinale sur ce dernier et un câble qui relie ledit chariot au chariot de
15 l'autre demi-sommier, en passant par une poulie de renvoi sur cet autre demi-sommier, de manière à déplacer le chariot de l'autre sommier de façon synchrone et en opposition avec le chariot du premier demi-sommier.

De préférence, ledit câble est relié de façon amovible à l'un des chariots.

20 Suivant une variante, chaque demi-lit peut comporter son moteur de translation de chariot, les deux moteurs pouvant être commandés au choix en synchronisme pour faire varier la hauteur du sommier ou de façon sélective, ce qui permet, en plus, d'incliner le sommier dans un sens et l'autre (proclive/déclive).

25 Les moyens d'assemblage des deux demi-lits en position d'utilisation comprennent avantageusement deux crochets sur l'un des demi-sommiers pour coopérer avec deux tourillons sur l'autre demi-sommier de telle manière que les crochets puissent être engagés sur les
30 tourillons et être dégagés des tourillons lorsque les deux demi-sommiers sont inclinés l'un par rapport à l'autre et que les crochets soient bloqués sur les tourillons lorsque les deux demi-sommiers sont alignées dans un même plan.

En se référant aux dessins annexés, on va décrire ci-après plus en détail, un mode de réalisation illustratif et non limitatif d'un lit conforme à
35 l'invention ; sur les dessins :

la figure 1 est une vue d'ensemble en perspective d'un lit conforme à l'invention en position d'utilisation ;

la figure 2 est une vue en plan du lit de la figure 1, les surfaces de couchage étant retirées pour montrer le système de variation de la hauteur du sommier ;

la figure 3 est une vue de détail des moyens de guidage des pieds et de blocage des pieds en position repliée ;

la figure 4 et 5 montrent les moyens d'assemblage des deux demi-sommiers, dans deux positions différentes ;

les figures 6 à 11 illustrant les différentes étapes de montage du lit depuis la position de transport et de stockage jusqu'à la position d'utilisation ;

la figure 12 est une vue analogue à celle de la figure 2 montrant une variante ;

les figure 13a et 13b montrent schématiquement les positions de proclive/déclive réalisables sur la variante de la figure 12.

Le lit tel qu'illustré en particulier par les figures 1 et 2 est divisé dans le sens de la longueur en deux parties ou moitiés de lit 1 et 2 correspondant respectivement à la moitié de tête et à la moitié de pied du lit.

Dans la mesure où les deux moitiés de lit 1, 2 présentent de nombreuses parties identiques, on va décrire ci-après d'abord lesdites parties pour la moitié de lit 1, étant sous-entendu que l'on retrouve les mêmes parties sur l'autre moitié de lit 2.

La moitié de lit 1 comprend un demi-sommier 3 et un pied 4. Le demi-sommier 3 comprend un cadre rectangulaire formé de deux longerons 5, d'une première traverse 6 et d'une seconde traverse 7 reliant les deux longerons 5 entre eux respectivement à leurs deux extrémités. Chaque longeron 5 porte sur sa face intérieure, sensiblement sur toute sa longueur, un guide 8 constitué par un profilé en C, comme le montre surtout la figure 3.

Chaque pied 4 est constitué par deux branches parallèles reliées entre elles à une première extrémité par une traverse 10 portant à chacune de ses deux extrémités une paire de roulettes 11 orientables dont l'une peut être bloquée à l'aide d'un levier de blocage 12. Les secondes extrémités

des branches 9, reliées entre elles également par une traverse 13, sont articulées par deux axes transversaux 14 alignés, sur une extrémité d'un chariot 15. Le chariot 15 porte deux paires de galets 16, 17 montés dans les guides 8, de manière à assurer la mobilité en translation longitudinale du chariot 15 par rapport au demi-sommier 5. L'axe des galets 16 est confondu avec l'axe 14.

Tel que cela apparaît sur la figure 3, chaque guide 8 comporte, au voisinage de son extrémité tournée vers la traverse 7, deux trous verticaux (axes 18 et 19) espacés l'un de l'autre suivant la longueur du guide 8 d'une distance supérieure au diamètre du galet 16, ces trous 18, 19 étant destinés à recevoir un axe formant goupille 20, comme cela apparaîtra plus en détail ci-après.

Chaque pied 4 comprend, par ailleurs, deux biellettes 21 qui sont articulées chacune par un axe transversal 22 sur la traverse 6 et par un axe transversal 23 sur une branche 9, sensiblement à mi-longueur de cette dernière.

Chaque demi-sommier 1, 2 peut par ailleurs comporter un panneau 24, en l'occurrence un panneau de tête pour le demi-lit 1 et un panneau de pied pour le demi-lit 2, ces panneaux 24 pouvant le cas échéant, présenter des dimensions et/ou des formes différentes. Tel que cela apparaît sur la figure 11, chaque panneau 24 comporte deux embouts de fixation 25 qui peuvent être emboîtés dans les extrémités ouvertes des longerons 5 et être fixés à l'aide de vis à volant 26.

En dehors de ces parties identiques que l'on retrouve sur les deux demi-lits 1, 2, le demi-lit 1 comprend une surface de couchage 27, par exemple à lattes, articulée sur le cadre du demi-sommier 3 au niveau de la traverse 7, de manière à pouvoir être relevée par pivotement, comme cela est visible sur les figures 1 et 11. Cette surface de couchage 27 constitue un relève-buste qui, dans le mode de réalisation illustrée, est commandé par un moteur électrique 28 visible en particulier sur les figures 7 et 11.

L'autre demi-lit 2 comporte une surface de couchage 29 par exemple à lattes qui est également articulée sur le cadre du demi-sommier 3 au niveau de la traverse 7, pour constituer un relève-jambes. Ce relève-jambes est manuel et comporte un système de soutien et de verrouillage 30 constitué par deux biellettes télescopique 30.

Le demi-lit 1 comporte par ailleurs un système de translation 31 à moteur électrique 32, monté entre la traverse 7 et le chariot 15 pour rapprocher et éloigner le chariot 15 de la traverse 7, comme indiqué par une flèche sur la figure 2. L'autre demi-lit 2 comporte, sur sa traverse 6, une poulie de renvoi 33 pour un câble 34 dont une extrémité est fixée à demeure en 35 au chariot 15 du demi-lit 2. De son point de fixation 35, le câble 34 passe sur la poulie 33 et s'étend de là en sens opposé jusqu'à un crochet 36 fixé au chariot 15 du demi-lit 1, le câble 34 comportant ici un anneau 37 pour son accrochage au crochet 36.

Enfin, tel que cela apparaît surtout sur les figures 4 et 5, les longerons 5 du demi-lit 2 sont prolongés, côté traverse 7, par deux pattes 38 comportant chacune une encoche 39 formant crochet pour pouvoir coopérer par accrochage avec des tourillons 40 prévus sur les longerons 5 du demi-lit 1 lorsque les demi-sommiers 3 sont présentés face à face par leurs extrémités côté traverse 7, dans une position angulaire visible sur la figure 4. L'assemblage des deux demi-lits 1 et 2 s'effectue ensuite par pivotement des deux demi-lits 1 et 2 l'un par rapport à l'autre autour des tourillons 40, pas une poussée verticale (flèche verticale sur la figure 5) de manière que les demi-sommiers 3 se trouvent dans un même plan, les pattes 38 à crochet du demi-lit 2 étant bloquées dans cette position par appui contre la traverse 7 du demi-lit 1.

En se référant aux figure 6 à 11, on va décrire ci-après les différentes phases de montage du lit selon les figures 1 à 5, depuis la position de transport du lit jusqu'à la position d'utilisation.

La position suivant la figure 6 est la position de transport et de stockage, dans laquelle le lit occupe un volume minimal. Dans cette position dans laquelle le lit peut être transporté dans une voiture particulière et peut passer sans difficulté dans les portes, les ascenseurs, les escaliers etc..., le lit repose sur les roulettes 11 et peut, de ce fait, être déplacé aisément par roulement sur un sol plat. Dans cette position de transport, les deux demi-lits 1 et 2 sont placés de chant, leurs surfaces de couchage 27, 29 étant face à face et les pieds 4 étant repliés contre les demi-sommiers 3 et bloqués dans cette position par les axes 20 dans les trous 18, de la manière visible sur la figure 3. Les deux demi-lits 1, 2 sont réunis en partie haute, à l'opposé des roulettes 11, par deux manchons de

liaison 41. Les panneaux 24 sont fixés auxdits manchons 41 par exemple à l'aide de vis à volant 42 de manière à être situés dans des plans verticaux, encadrant de part et d'autre la partie supérieure des deux demi-lits 1, 2.

5 Pour le montage du lit, on desserre dans un premier temps les vis à volant 42 pour enlever les deux panneaux 24, comme indiqué par des flèches sur la figure 6.

10 Ensuite, comme représenté sur la figure 7, on bloque au pied, par action sur les leviers 12, les roulettes 11 d'un demi-lit, en l'occurrence du demi-lit 2, et on pousse avec le pied sur l'autre demi-lit, en l'occurrence le demi-lit 1, pour enlever les manchons de liaison 41.

15 On pose alors les demi-lits 1 et 2 à plat au sol, de la manière visible sur la figure 8, leurs traverses 7 tournées l'une vers l'autre, et on retire les axes 20 qui, selon la figure 3, bloquent les galets 16 et maintiennent les pieds 4 en position repliée.

20 Selon la figure 9, on soulève ensuite l'arrière de chaque demi-lit 1, 2 pour amener les galets 16 au-delà de la position de blocage des goupilles 20 (sur la figure 3 vers la gauche au-delà de l'axe 18). On met alors en place les axes 20 dans les trous 19 et on bloque au pied les freins (leviers 12) des roulettes 11 d'un demi-lit, en l'occurrence du demi-lit 1 sur la figure 9.

25 Ensuite, en amenant les deux demi-lits 1 et 2 dans la position angulaire selon la figure 10, on assemble les deux demi-lits, de la manière visible en détail sur la figure 4 (crochets 38, 39 sur tourillons 40) et on accroche l'anneau 37 du câble 34 au crochet 36 (voir flèche sur figure 10) avant d'abaisser les deux demi-lits 1, 2 au niveau des traverses 7, pour amener les demi-sommiers 3 des demi-lits 1, 2 dans un même plan.

Dans cette position illustrée sur la figure 11, on met en place les panneaux 24 en emboîtant leurs embouts 25 dans les extrémités des longerons 5, et on les bloque en serrant les vis à volants 26. Le lit se trouve alors en position d'utilisation, position dans laquelle il est possible de régler la hauteur du sommier 3 par commande du moteur 31, 32, de régler l'inclinaison du lève-buste 27 par commande du moteur 28 et de régler l'inclinaison du lève-jambes 29 manuellement pour le bloquer en position par les biellettes 30.

Le démontage du lit pour l'amener en position de transport et de

stockage selon la figure 6 s'effectue en sens inverse.

Il y a lieu de noter que le mode de réalisation selon les figures 1 à 11 n'a été donné qu'à titre d'exemple illustratif et non limitatif et que de nombreuses modifications et variantes sont possibles dans le cadre de l'invention en ce qui concerne la structure de deux parties de lit 1, 2, leur mode de liaison en position de transport, leur mode d'assemblage en position d'utilisation, les possibilités de réglage (hauteur du sommier, pivotement des surfaces de couchage 27, 29) etc. Le relève-jambes 29 pourrait ainsi être subdivisé en deux parties articulées l'une sur l'autre, avec un relève-cuisses par exemple à commande électrique. Le câble 34 pourrait être remplacé, par exemple, par une chaîne.

Par ailleurs, comme illustré par la figure 12, chaque demi-lit 1, 2 pourrait être équipé de son propre moteur de commande d'inclinaison de pied. On retrouve ici la commande pour moteur 31, 32, agissant sur le chariot 15 du demi-lit 1, mais au lieu de coupler les deux chariots 15 par un câble 34, selon la figure 2, une seconde commande par moteur 43, 44 est montée sur le demi-lit 2 pour agir sur le chariot 15 de ce dernier. Les deux moteurs 32 et 44 des deux demi-lits 1 et 2 peuvent être commandés au choix en synchronisme, pour faire varier la hauteur du sommier des deux demi-lits 1, 2 assemblés en position d'utilisation, le sommier restant horizontal, ou de façon sélective et/ou en opposition, ce qui permet, en plus, d'incliner le sommier dans son ensemble en proclive, c'est-à-dire la partie pieds (2) plus bas que la partie tête (1) selon la figure 13a, ou en déclive, c'est-à-dire la partie tête (1) plus bas que la partie pieds (2).

25

30

35

REVENDEICATIONS

1. Lit pour hospitalisation à domicile ou en collectivité, comprenant un sommier définissant une surface de couchage de forme générale rectangulaire et des pieds à roulettes, caractérisé par le fait que le lit comprend deux parties de lit (1, 2) comprenant chacune une partie de
5 sommier (3) une partie de surface de couchage (27, 29) et des pieds à roulettes (4), des moyens (38, 39, 40) d'assemblage démontable des deux parties de lit (1, 2) en position d'utilisation, et des moyens (31 à 37, 43 et 44), de variation de la hauteur du sommier des deux parties de lit assemblées en position d'utilisation.

10 2. Lit suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que chaque partie de lit est un demi- lit (1, 2) et comprend un pied (4) portant à une première extrémité au moins deux roulettes (11) définissant au moins deux points d'appui au sol espacés transversalement à la longueur du lit, la
15 seconde extrémité du pied (4) étant montée sur la partie de sommier (3) du demi-lit (1, 2) avec mobilité en translation longitudinale et avec mobilité angulaire autour d'un axe transversal (14), et qu'une jambe de force (21) est articulée par des axes transversaux (22, 23) sur la partie de sommier (3) et sur le pied (4), entre les deux extrémités de ce dernier, de manière que
20 les premières extrémités des deux pieds (4) des deux demi-lits (1, 2) assemblés en position d'utilisation soient davantage espacées l'une de l'autre que les secondes extrémités, et que les moyens de variation de hauteur du sommier agissent sur les secondes extrémités des pieds (4) pour les écarter et les rapprocher.

25 3. Lit suivant la revendication 2, caractérisé par le fait qu'il comprend des moyens (41, 42) de liaison amovible des deux parties de lit (1, 2) en position de transport de telle manière que les deux demi-lits (1, 2) soient disposés face à face par leurs parties de sommier (3), les pieds (4) étant repliés contre les parties de sommier, et que les deux demi-lits réunis, placés de chant, portent sur le sol par leurs roulettes (11).

30 4. Lit suivant la revendication 2 ou 3, caractérisé par le fait que les secondes extrémités des pieds (4) sont articulées, sur chaque demi-lit (1, 2), sur un chariot (15) mobile en translation longitudinale sur le demi-sommier (3) et que les moyens de variation de hauteur du sommier

comprennent un moyen commun permettant d'accroître, sur les deux demi-lits (1, 2) assemblés en position d'utilisation, la distance réciproque des deux chariots (15) en vue d'augmenter la hauteur du sommier et de réduire leur distance réciproque en vue de diminuer la hauteur.

5 5. Lit suivant la revendication 4, caractérisé par le fait que chaque chariot (15) comprend quatre galets (16, 17) roulant deux à deux dans un guide (8) longitudinal sur les longerons (5) du demi-sommier (3).

10 6. Lit suivant les revendications 3 et 5, caractérisé par le fait que chaque demi-lit (1, 2) comprend des moyens (20) pour bloquer le chariot (15) dans la position correspondant au repliage complet des pieds (4).

 7. Lit suivant la revendication 6, caractérisé par le fait que lesdits moyens comprennent un axe formant goupille (20), engagé de façon amovible dans le guide (8).

15 8. Lit suivant l'une quelconque des revendications 4 à 7, caractérisé par le fait que les moyens de variation de hauteur du sommier sur les deux demi-lits (1, 2) assemblés en position d'utilisation comprennent un moteur (31, 32) sur l'un des demi-lits (1), en vue de déplacer en translation longitudinale le chariot (15) de ce demi-lit, ainsi
20 qu'un câble (34) et une poulie de renvoi (33) pour coupler les chariots (15) des deux demi-lits (1, 2).

 9. Lit suivant la revendication 8, caractérisé par le fait que ledit câble (34) est relié de façon amovible à l'un desdits chariots (15).

25 10. Lit suivant l'une quelconque de revendications 4 à 7, caractérisé par le fait que les deux demi-lits (1,2) comprennent chacun un moteur (31, 32 et 43, 44) de translation de son chariot (15), les deux moteurs étant commandés en synchronisme ou sélectivement.

30

35

FIG.1

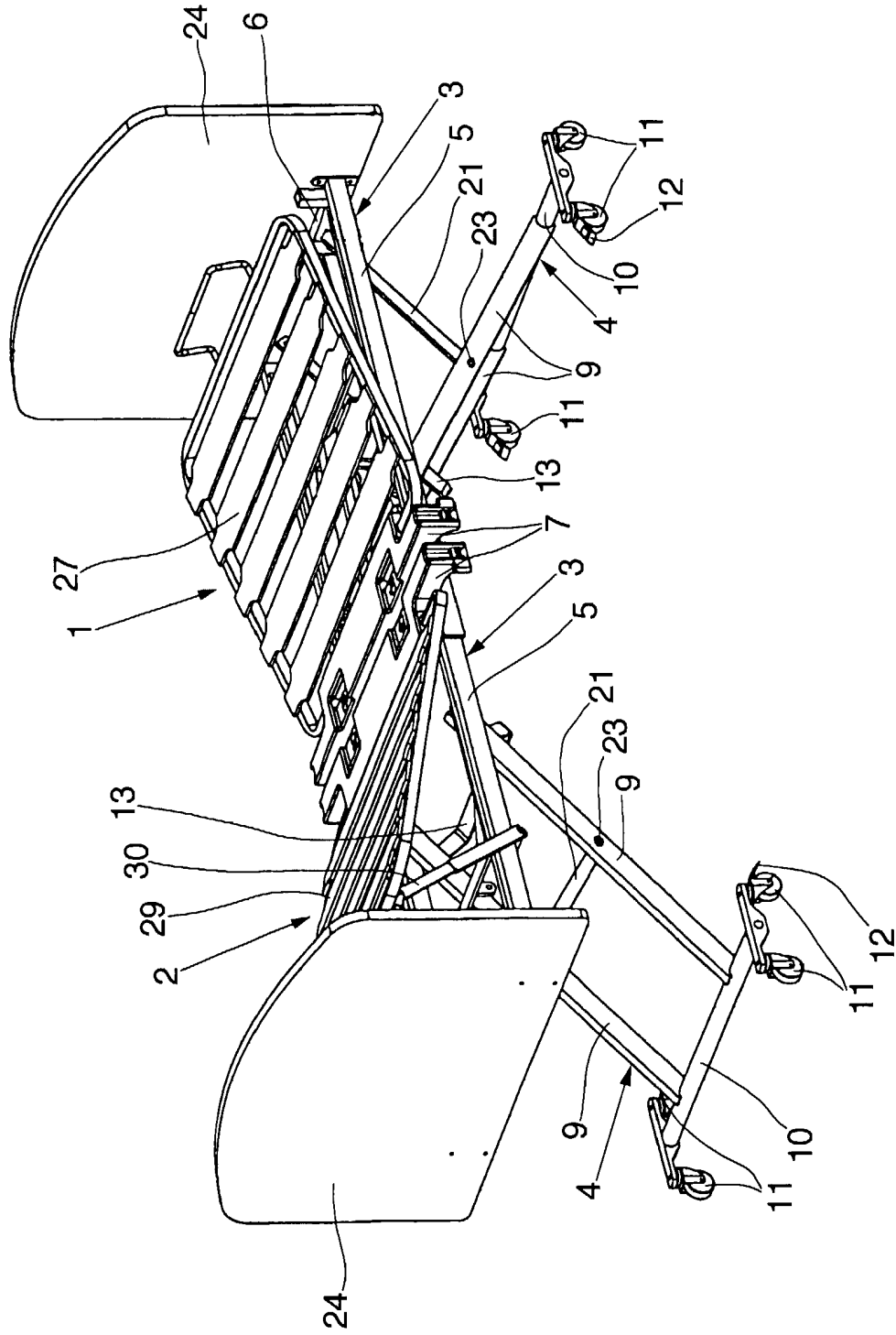


FIG. 2

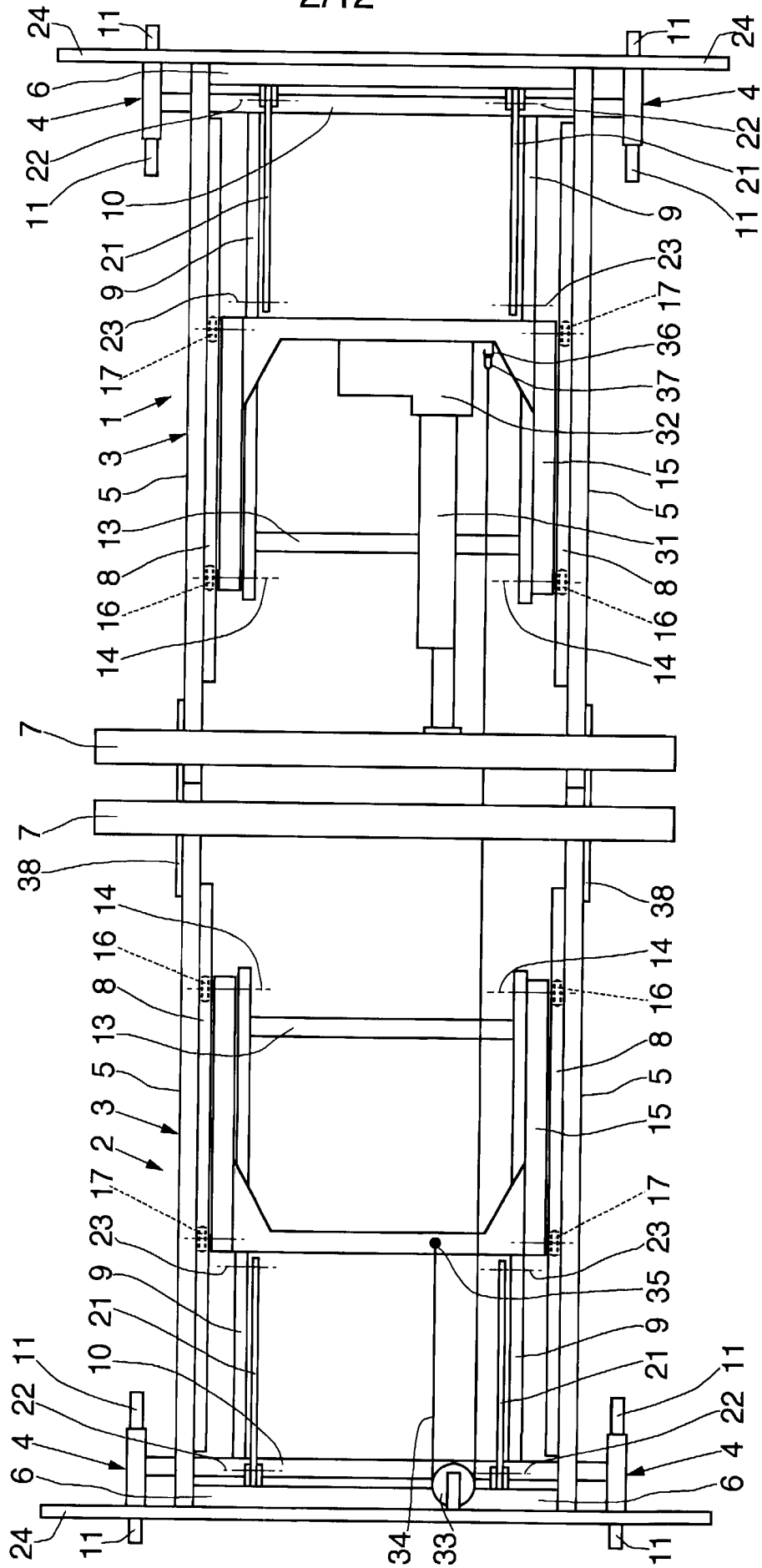
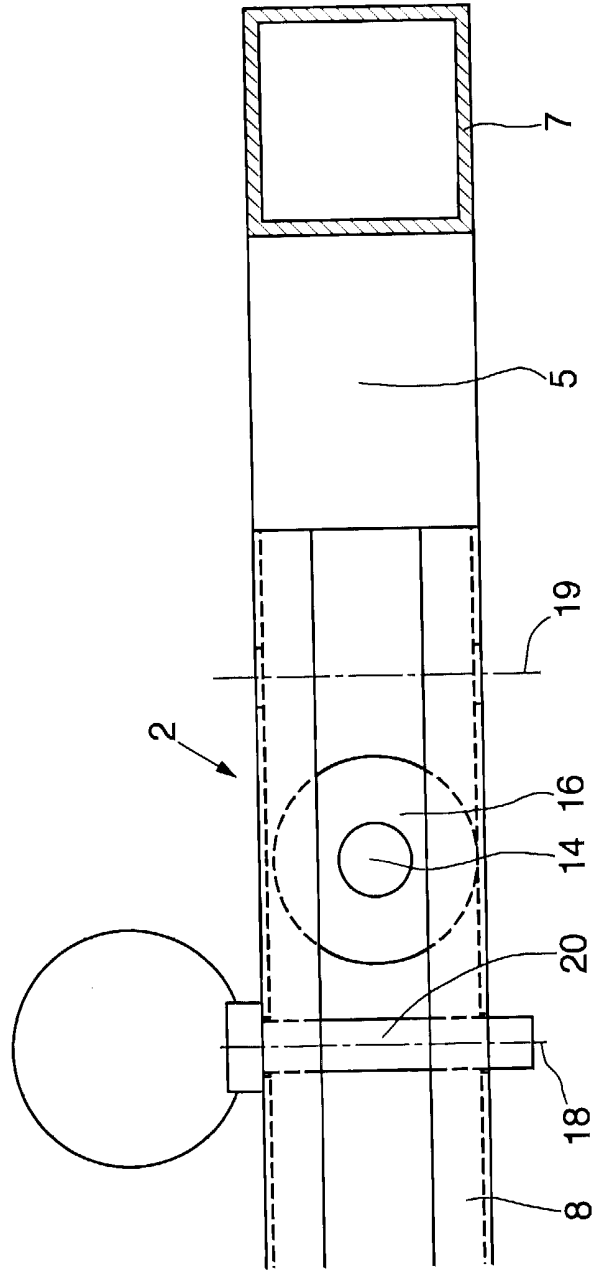


FIG.3



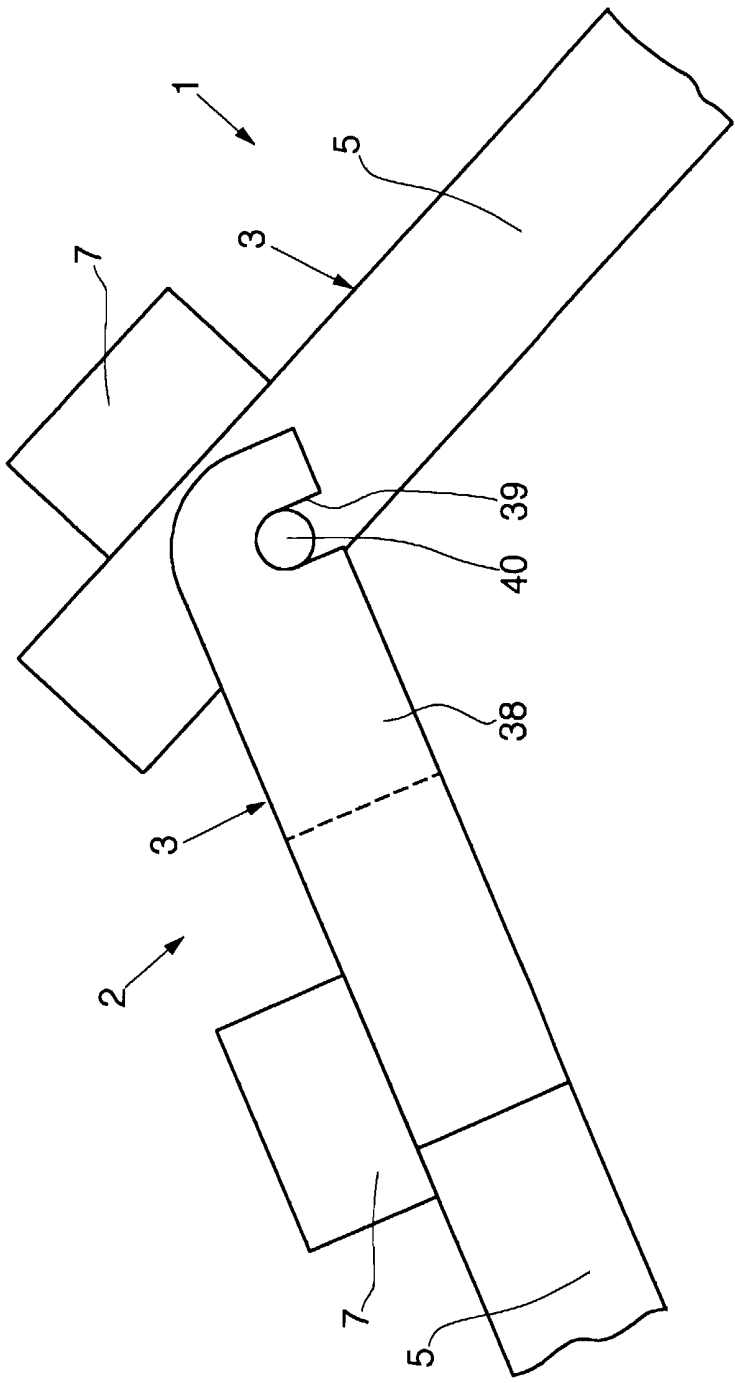


FIG. 4

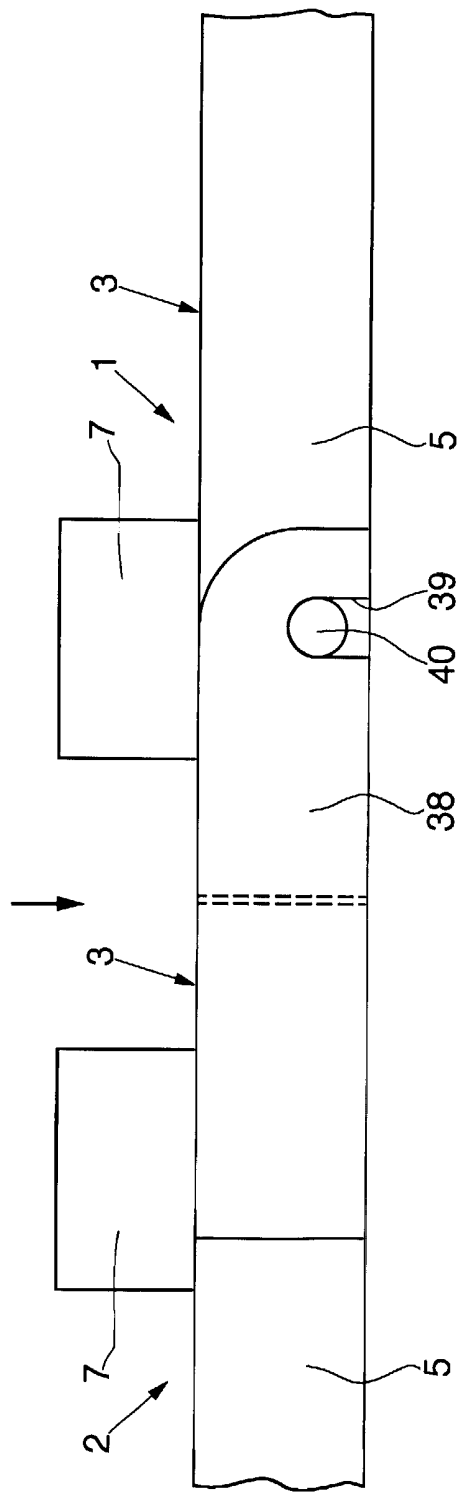


FIG. 5

FIG.6

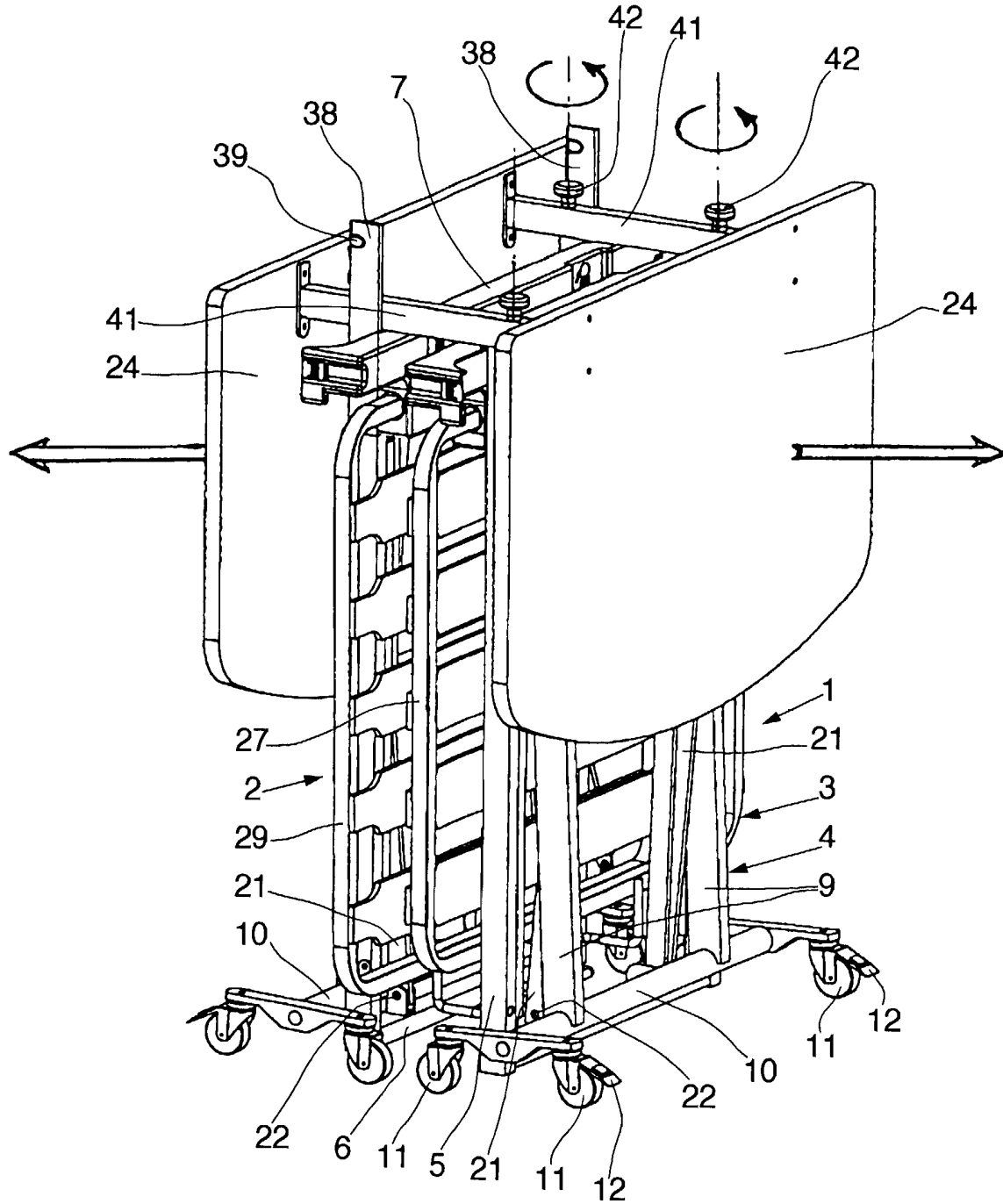
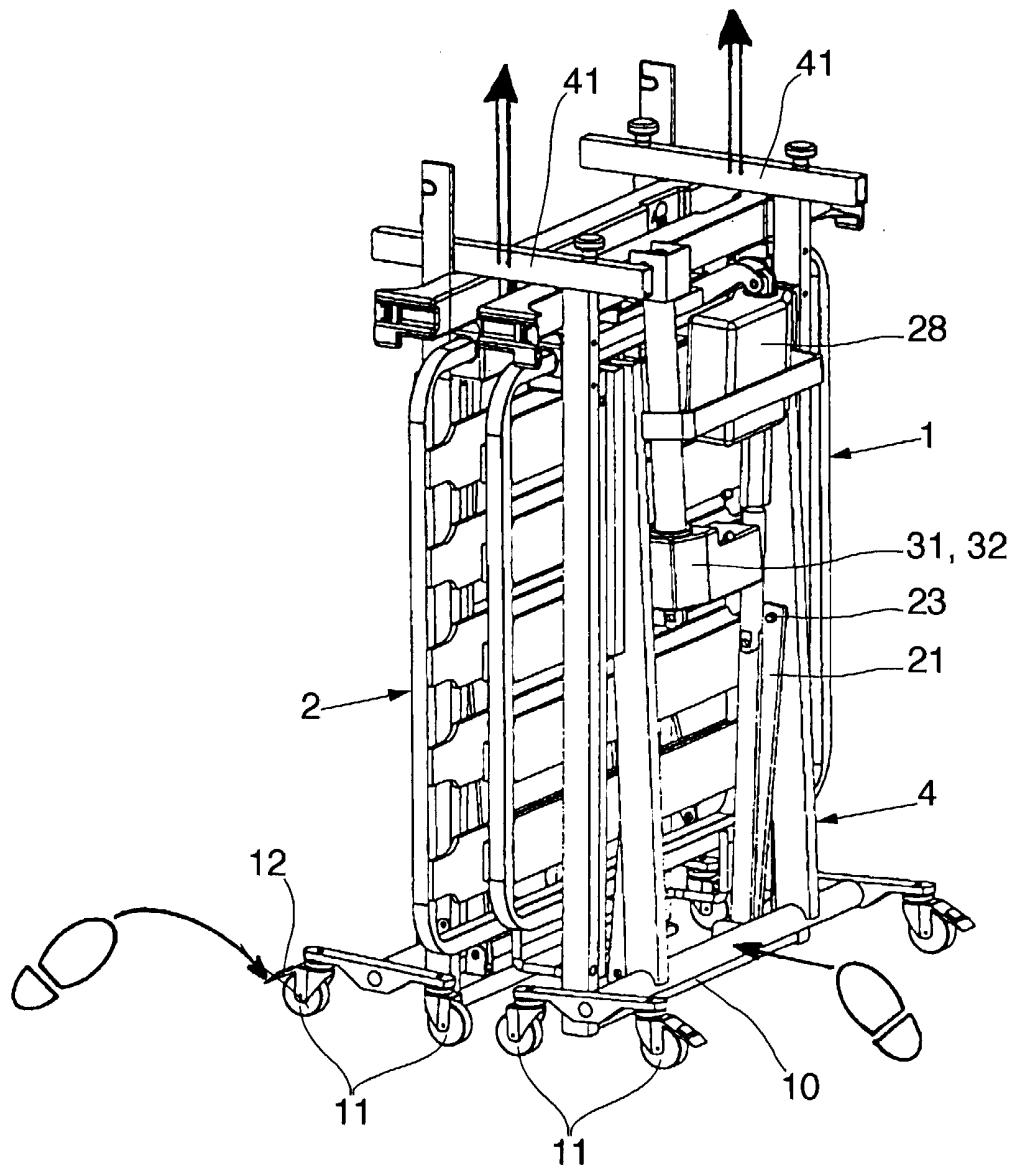
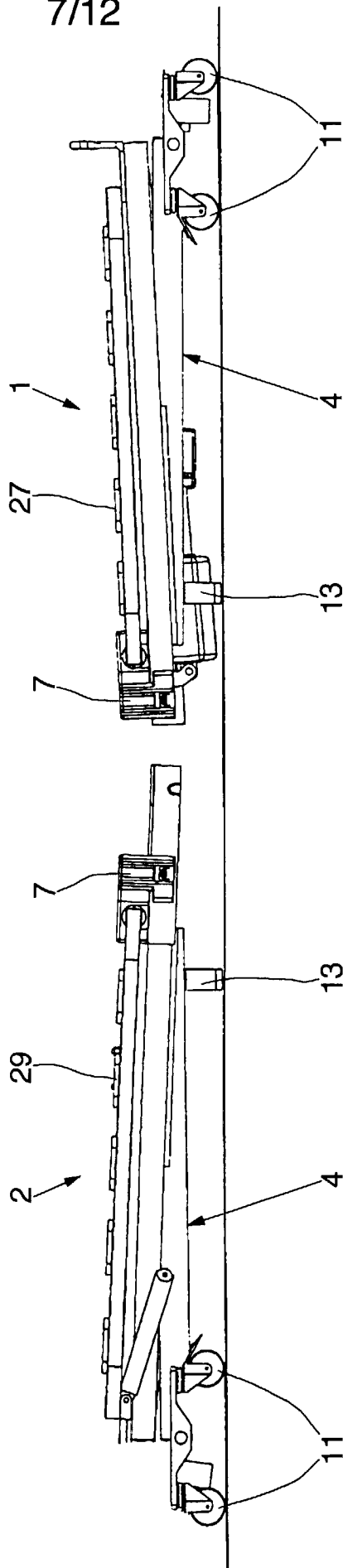


FIG.7



7/12

FIG.8



8/12

FIG. 9

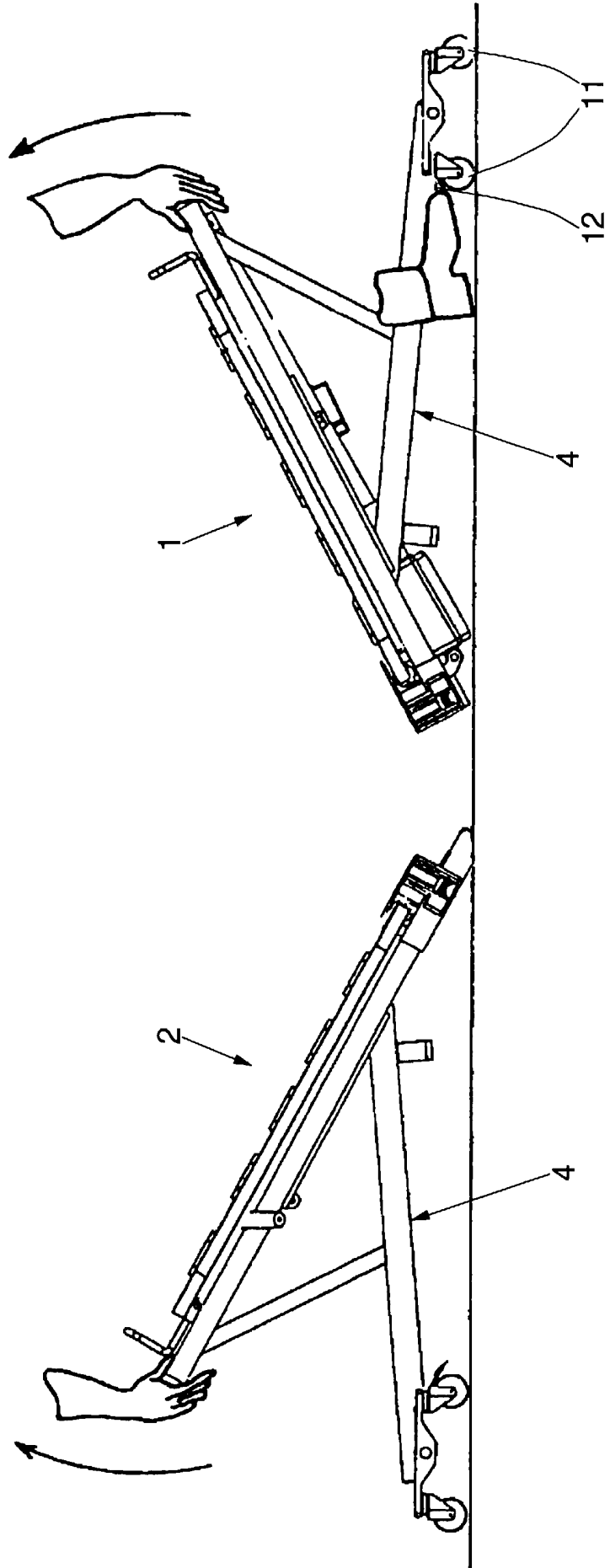


FIG.10

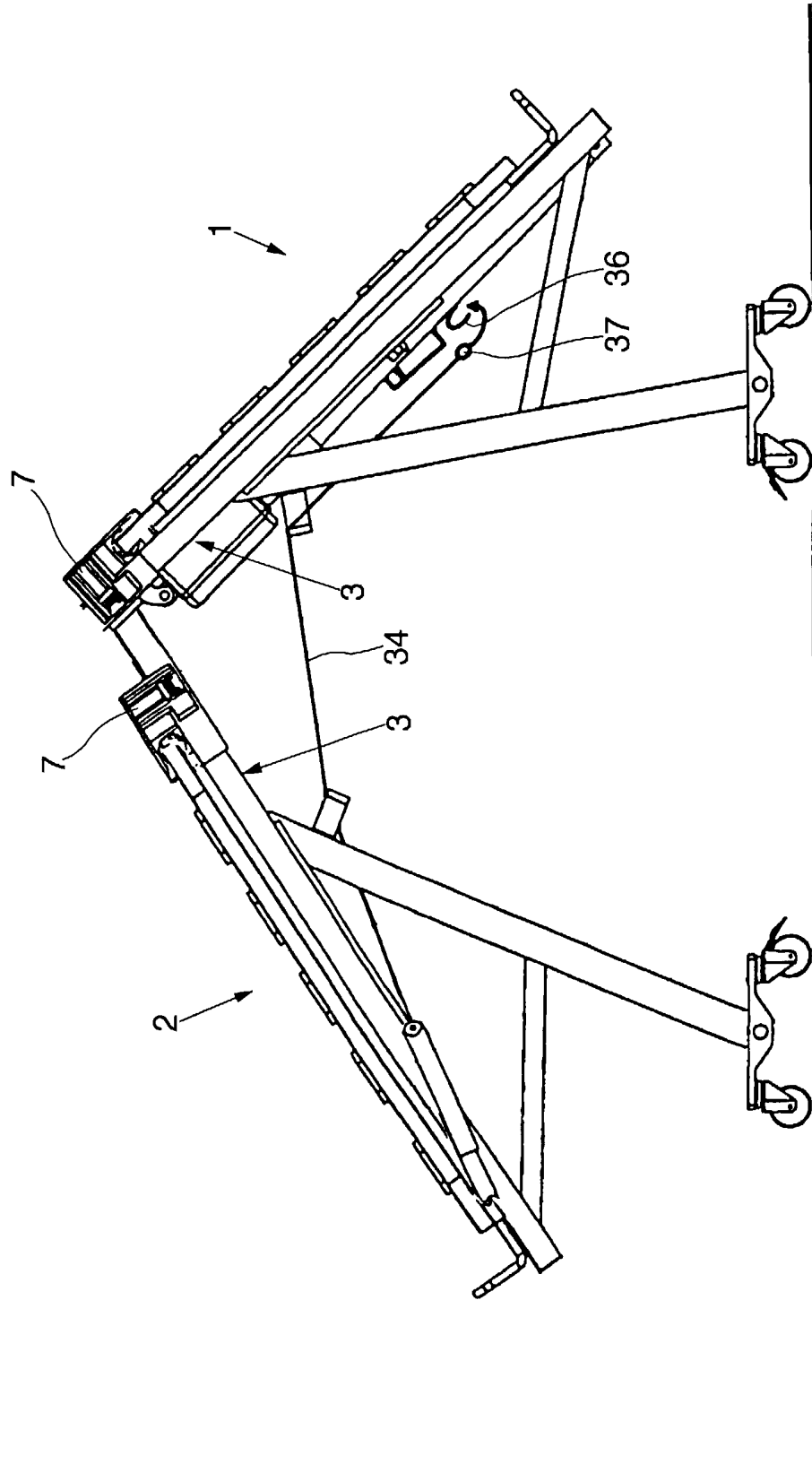


FIG.11

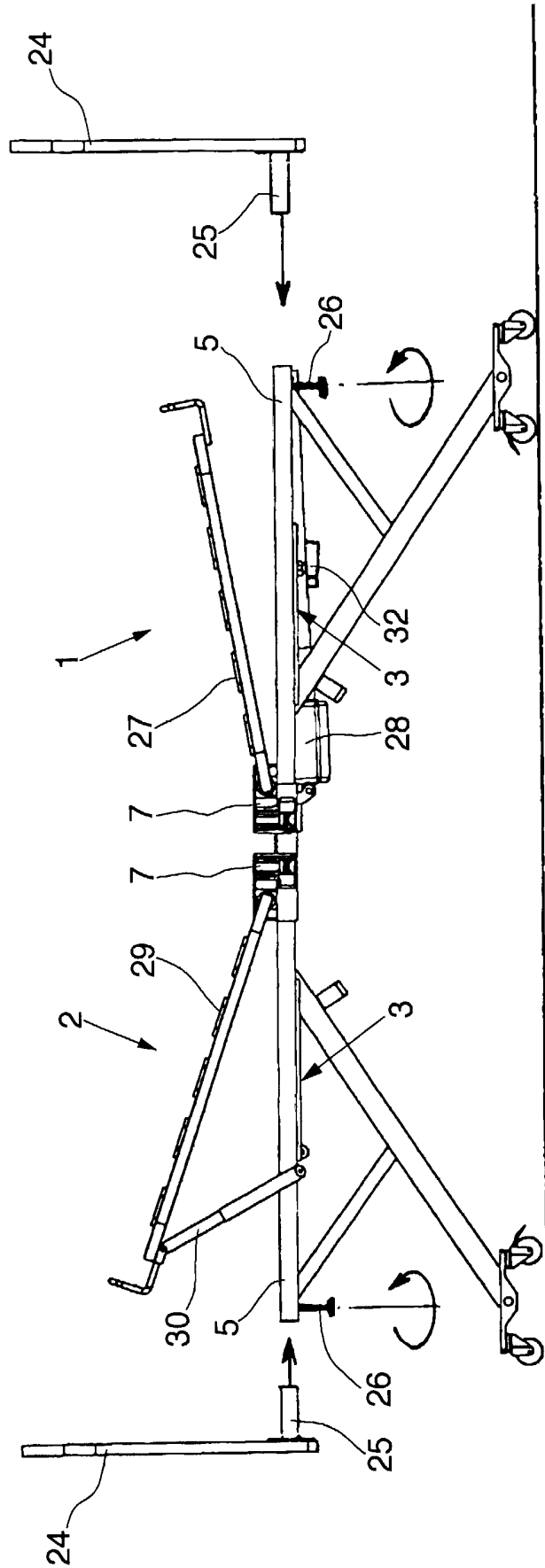


FIG. 13b

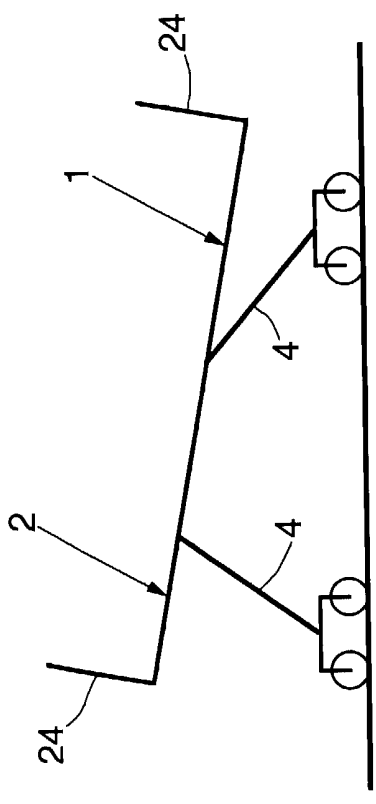
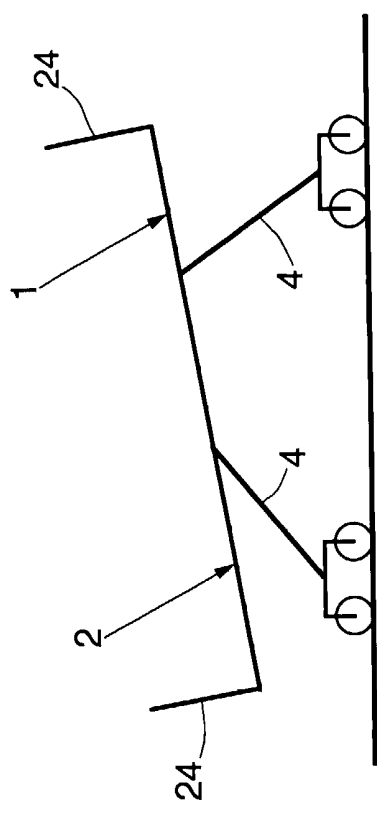


FIG. 13a



INSTITUT NATIONAL

de la

PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 549959
FR 9713188

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	DE 39 03 874 A (VAUTH SAGEL GMBH & CO) 16 août 1990 * colonne 3, ligne 9 - ligne 17 *	1
Y	* colonne 5, ligne 47 - ligne 59; figure 1 *	2,4
X	--- US 5 669 090 A (BASGALL DALE G) 23 septembre 1997 * colonne 4, ligne 15 - ligne 35 * * colonne 6, ligne 44 - ligne 60; figures *	1
Y	--- EP 0 558 108 A (SCHELL IND B V) 1 septembre 1993 * abrégé; figures 1,4 *	2,4
A	--- US 4 718 355 A (HOUGHTON GEORGE W) 12 janvier 1988 * le document en entier *	1,2
A	--- US 5 257 428 A (CARROLL TIMOTHY ET AL) 2 novembre 1993 * abrégé; figure 1 *	1,3
A	--- US 2 357 242 A (WAHL) 29 août 1944 * figures 1,4 *	1,3
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		A61G

1

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)

Date d'achèvement de la recherche

10 juin 1998

Examineur

Godot, T

CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES

- X : particulièrement pertinent à lui seul
- Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie
- A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général
- O : divulgation non-écrite
- P : document intermédiaire

- T : théorie ou principe à la base de l'invention
- E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.
- D : cité dans la demande
- L : cité pour d'autres raisons
- & : membre de la même famille, document correspondant